

- Séance du 23 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Padiès, proclamé par le bureau électoral à la suite des opérations d'élection des Conseillers Municipaux, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire le dix avril deux mille vingt-six.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Mmes Emilie BOUZAT, Julie DELMAS, Myriam HOULES, Christel REVELLAT, Amélie VIGROUX

Mrs Damien CAPEL, Rémy CHAUDAT, Rolland COUGOUREUX, Philippe FERRET, Bastien TARROUX, Alain VAYSSE

Date de convocation : 10 avril 2026

Secrétaire de séance : Mme Myriam HOULES

Avant de rappeler l'ordre du jour de cette réunion, Monsieur le Maire procède à l'appel. Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 20 mars 2026 du Conseil Municipal
- Désignation d'attributions du Conseil Municipal au Maire
- Compte Financier unique 2025
- Affectation du résultat de fonctionnement 2025
- Vote des taxes directes locales 2026
- Budget primitif 2026
- Programme de travaux de voirie 2026
- Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts directs
- Questions diverses

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée le procès-verbal de la séance du 20 mars 2026 qui est approuvée à l'unanimité des membres présents.

Délibération n° 2026-08 : Désignation d'attributions du Conseil Municipal au Maire

Le Conseil Municipal,

- Considérant l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant l'intérêt, pour la bonne marche de l'administration communale, de donner certaines délégations au maire de la Commune ;

Après en avoir délibéré,

- **Décide, à l'unanimité des membres présents, de déléguer à Monsieur le Maire les attributions suivantes, pour la durée de son mandat :**

- ✓ Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services d'un montant inférieur ou égal à 5 000,00 euros HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
 - ✓ Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
 - ✓ Passer des contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistres y afférentes ;
 - ✓ Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
 - ✓ Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
 - ✓ Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
 - ✓ Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
 - ✓ Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
 - ✓ D'intenter au nom de la Commune les actions en justice ou de défendre la Commune dans les actions intentées contre elle et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 euros. Cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions.
- **Charge Monsieur le Maire de rendre compte à l'Assemblée des décisions prises dans le cadre de cette délégation.**

Délibération n° 2026-09 : Approbation du Compte Financier Unique 2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la commune de Padiès ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Padiès ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Myriam HOULES, délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2025 de la Commune de Padiès

Commune de Padiès
Séance du 23 avril 2026

dressé par Monsieur Rolland COUGOUREUX, Maire, après s'être fait présenter le budget 2025, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

A l'unanimité des membres présents,

- **Lui donne acte de la présentation** faite du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		124 723.52		85 933.92		210 657.44
Opérations de l'exercice	118 667.73	151 750.34	41 664.32	31 542.45	160 332.05	183 292.79
TOTAL	118 667.73	276 473.86	41 664.32	117 476.37	160.332.05	393 950.23
Résultat de clôture		157 806.13		75 812.05		233 618.18
Restes à réaliser			43 200.00	1 000.00	43 200.00	1 000.00
TOTAL CUMULE	118 667.73	276 473.86	84 864.32	118 476.37	203 532.05	394 950.23
RESULTAT DEFINITIF		157 806.13		33 612.05		191 418.18

- **Approuve** le Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la commune de Padiès :

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

- **Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;**

Donne pouvoir à Monsieur la Maire, ou à son représentant, pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Délibération n° 2026-10 : Affectation du résultat de fonctionnement 2025

Le Conseil Municipal,

- Considérant que toutes les dépenses et recettes ont été bien justifiées
- Après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025
- Constatant que le compte financier unique de l'exercice 2025 fait apparaître, en section de fonctionnement, **un excédent de 157 806.13 €**
- Considérant que le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à :

Résultat d'investissement	+75 812.05 €
Restes à réaliser dépenses	-43 200.00 €
Restes à réaliser recettes	+1 000.00 €
Solde	+ 33 612.05 €

Décide, à l'unanimité des membres présents, **d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :**

- ✓ Affectation complémentaire en réserve (compte 1068) **0.00 €**
- ✓ Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau 002) **157 806.13 €**

Délibération n° 2026-11 : Vote du Budget Primitif 2026

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2026 de la Commune de Padiès.

Le Conseil Municipal,

- Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
- Après en avoir délibéré,

Adopte, à l'unanimité des membres présents, **le Budget Primitif** de la Commune de Padiès pour l'exercice 2026, lequel peut se résumer ainsi :

INVESTISSEMENT		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	193 407.05	159 795.00
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT	43 200.00	1 000.00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	0.00	75 812.05
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	236 607.05	236 607.05

FONCTIONNEMENT		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	301 106.99	143 300.86
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT	0.00	0.00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0.00	157 806.13
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	301 106.99	301 106.99

TOTAL	DEPENSES	RECETTES
TOTAL DU BUDGET	537 714.04	537 714.04

Délibération n° 2026-12 : Vote des taxes directes locales 2026

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'en application des dispositions relatives à la fiscalité directe locale, la Commune doit voter les taux de fiscalité applicables sur son territoire pour ce qui concerne la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS), la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB), la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) et la cotisation foncière des entreprises (CFE) pour l'année 2026 avant le 30 avril.

Monsieur le Maire rappelle également à l'assemblée que les articles 1636 B sexies à 1636 B et 1639 A du code général des impôts (CGI) régissent les règles de fixation et de vote des taux des impôts locaux par les communes et les EPCI. Ces dispositions précisent notamment les modalités de variation des taux des différentes taxes locales, ainsi que les délais et conditions de vote.

Dans l'hypothèse d'une modulation par rapport à 2025, l'assemblée délibérante peut :

- soit faire varier les taux de ces taxes dans une même proportion ;
- soit les faire varier librement dans le respect des règles de lien prévues par l'article 1636 B sexies du code général des impôts (CGI).

Monsieur le Maire rappelle que par délibération 2025-07 du 8 avril 2025, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts pour 2025 à :

Taxe d'habitation : 10.24%
Taxe foncière bâti : 37.39%
Taxe foncière non bâti : 43.70%
CFE : 21.12%.

Monsieur le Maire précise que la fixation des taux d'imposition pour l'année 2026 vise à assurer une stabilité fiscale tout en permettant d'ajuster les recettes de la collectivité en fonction des besoins et des priorités budgétaires.

Le Conseil Municipal, au regard des informations communiquées et après en avoir délibéré,

- **Décide, à l'unanimité des membres présents, de fixer comme suit le taux des contributions directes pour l'année 2026 (taux identiques à 2025) :**

Commune de Padiès
Séance du 23 avril 2026

Taxes	Bases	Taux voté	Produit attendu
Taxe d'habitation	38 000	10,24 %	3 891.00
Taxe foncière (bâti)	110 500	37,39 %	41 316.00
Taxe foncière (non bâti)	18 200	43,70 %	7 953.00
CFE	5 600	21,12 %	1 183.00
Total			54 343.00 €

Délibération n° 2026-13 : Programme de travaux de voirie 2026

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le programme des travaux de voirie 2026 (travaux d'investissement) établi avec le concours de la Communauté de Communes VAL 81 (Monsieur David DELMAR – Technicien Voirie).

Il comprend les travaux suivants :

- VC route de Cougoureux
- CR chemin de Carrade
- CR allée de la Brô
- Lotissement de Sainte-Germaine

Il en ressort que le coût global de ces travaux de voirie s'élève à 17 300 euros HT soit 20 760.00 euros TTC.

Pour la mise en œuvre de ce programme, Monsieur le Maire rappelle que ce type de travaux est éligible à une aide du Département au titre du Fonds de Développement Territorial (FDT).

Dans ce contexte, le plan de financement prévisionnel qui sera proposé à l'appui d'une demande de subvention peut être présenté comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT				
DEPENSES		RECETTES (subventions)		
Libellés	Montant en € HT	Libellés	Montant en € HT	Part en %
Travaux de voirie	17 300.00	Subvention Département	4 325.00	25 %
		Autofinancement HT (fonds propres de la Commune)	12 975.00	75 %
Totaux	17 300.00	Totaux	17 300.00	100 %

En tenant compte de la TVA à acquitter (soit 3 460.00 €), la part d'autofinancement TTC de la Commune à prévoir s'élève à 16 435.00 €.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, à l'unanimité des membres présents :

- **Décide de réaliser les travaux** pour un montant total de 20 760.00 euros TTC (17 300,00 euros HT) sous réserve de l'obtention de financements suffisants et **approuve le programme des travaux de voirie ci-dessus présenté ;**
- **Décide de solliciter, pour la réalisation dudit programme une subvention** départementale au titre du Fonds de Développement Territorial (FDT) auprès du Conseil Départemental du Tarn la plus élevée possible ;
- **Précise que les crédits nécessaires** seront inscrits au budget ;
- **Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer** tous les documents relatifs à ces travaux.

Délibération n° 2026-14 : Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, conformément à l'article 1650 – paragraphe 3 du Code Général des Impôts, il convient de procéder, à la suite des récentes élections, à la constitution d'une nouvelle Commission Communale des Impôts Directs.

Une liste de proposition de 24 personnes appelées à siéger à la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) doit être établie et transmise à Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **désigne les 24 personnes suivantes :**

Alain BERNADOU 775 chemin de Layrebourg 81340 Padiès
Yann TALRICH 318 chemin de Carrade 81340 Padiès
Jean-Louis FABREGUE 206 chemin de la Baussanie 81340 Padiès
Sandrine BEVIER 591 route de Saint Marcel 81340 Padiès
Jean-Michel TARROUX 1556 route de la salle 81340 Padiès
Marie-Chantal GOMBERT 680 chemin de cors 81340 Padiès
Anne-Marie BALSSA 41 allée de la Bro 81340 Padiès
Lori MERCIER 100 chemin de la Besse 81340 Padiès
Jean-Pierre ESPIE 225 chemin du Py 81340 Padiès
Régine MURIES 891 route de Tels 81340 Padiès
Pierre DUMETZ 1251 route de Saint Marcel 81340 Padiès
Nelly HAYS 123 route de la salle 81340 Padiès
Max BOUYSSIÉ, Le Py 81340 Padiès
Denis BAUCHARD 6 lotissement de Sainte Germaine 81340 Padiès
Eric DUSART 119 hameau de Ginal 81340 Padiès
Magali MAUREL 2140 route de la salle 81340 Padiès
Anne-Marie LARROQUE 175 chemin du verdier 81340 Padiès
Loïc BABEAU 754 chemin de cors 81340 Padiès

Commune de Padiès
Séance du 23 avril 2026

Didier VEDEL 1877 route de Cougoureux 81340 Padiès
Myriam KEMP 2049 route de la salle 81340 Padiès
Anne-Marie CAUSSE, Bégous 81350 Valdériès
Henri ASSIÉ 214 chemin du Py 81340 Padiès
Hugues CHAUDAT 59 chemin de las bordaries haut 81340 Padiès
Maryse BARTHES 205 hameau de Tels 81340 Padiès

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30.

Commune de Padiès
Séance du 23 avril 2026

Délibération n° :	Objet de la délibération	Vote
2026-08	Désignation d'attributions du Conseil Municipal au Maire	Approuvée à l'unanimité
2026-09	Approbation du Compte Financier Unique 2025	Approuvée à l'unanimité
2026-10	Affectation du résultat de fonctionnement 2025	Approuvée à l'unanimité
2026-11	Vote du Budget Primitif 2026	Approuvée à l'unanimité
2026-12	Vote des taxes directes locales 2026	Approuvée à l'unanimité
2026-13	Programme de travaux de voirie 2026	Approuvée à l'unanimité
2026-14	Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs	Approuvée à l'unanimité

Liste des membres ayant assisté à la séance		
Rolland COUGOUREUX	Maire	Présent
Myriam HOULES	1 ^{er} adjoint	Présente
Philippe FERRET	2 ^e adjoint	Présent
Rémy CHAUDAT	Conseiller municipal	Présent
Alain VAYSSE	Conseiller municipal	Présent
Christel REVELLAT	Conseiller municipal	Présente
Damien CAPEL	Conseiller municipal	Présent
Amélie VIGROUX	Conseiller municipal	Présente
Emilie BOUZAT	Conseiller municipal	Présente
Bastien TARROUX	Conseiller municipal	Présent
Julie DELMAS	Conseiller municipal	Présente

Le Maire,

Le secrétaire de séance,